



comment ?

S'agissant d'un appel à projets permanent, le porteur de projet peut déposer un dossier à tout moment. Les dossiers éligibles sont instruits par les différents partenaires, publics et privés de Lille Métropole, qui se réunissent en comité de sélection **tous les deux mois, ce à partir de juillet 2011**, pour se prononcer sur les projets primés, sur la base d'une grille de notation co-construite entre partenaires.

entreprendre autrement avec Lille Métropole

VOTRE CORRESPONDANT

Pôle développement économique
Mission économie sociale et solidaire

Jacques DUGHERA chargé de mission ESS,
jdughera@lillemetropole.fr

Retrouvez toutes les informations utiles,
consultez et remplissez le dossier d'inscription
sur le site www.lillemetropole.fr
et les sites des partenaires de l'appel à projets.

LILLE METROPOLE
1, rue du Ballon BP 79
59034 Lille cedex

► N° LMCU 0 800 711 721

(appel gratuit depuis un poste fixe 8h15 - 17h30)

fax : + 33 (0) 3 20 21 23 95

e-mail : serveco@lillemetropole.fr

AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE :

 **Fape** Créeée en 1995 par EDF, GDF et 4 organisations syndicales, la **Fape** agit grâce aux dons des salariés et retraités et à l'abondement de leurs entreprises. Elle a pour objet de contribuer au développement de l'emploi et de favoriser l'insertion professionnelle et sociale de personnes en difficulté.

 **FONDATION MACIF** s'implique activement dans la création et le développement de programmes socialement innovants. Ces derniers sont majoritairement issus de relations de proximité avec des acteurs de terrain et des partenaires privés ou publics.

 L'objectif de la **Fondation La Mondiale** est d'œuvrer, en complément de l'action publique et associative, pour fournir à ceux qui en ont besoin les clés d'un nouvel avenir. L'économie sociale et solidaire est l'un des deux domaines d'interventions de la fondation.

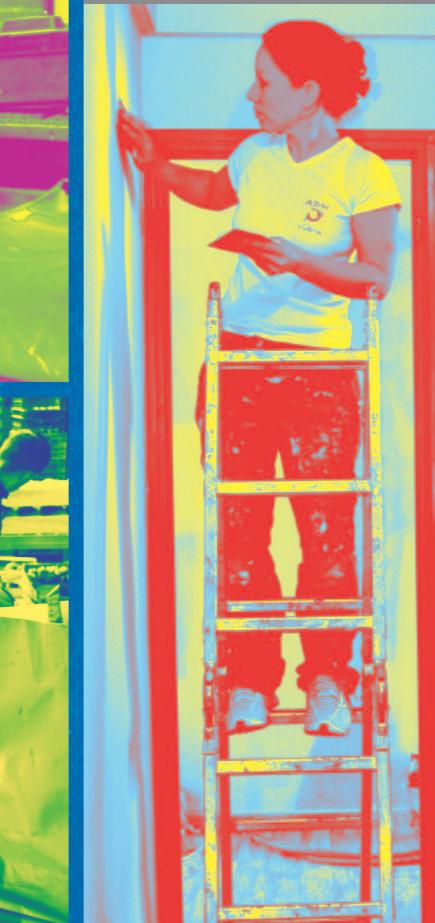
AVEC LA PARTICIPATION DE :



Credit photos Pascaline Chombart, Lille Métropole.



Soutien aux initiatives économiques solidaires



APPEL à PROJETS PERMANENT (2011-2014)

entreprendre autrement avec Lille Métropole

quels objectifs ?

Cet appel à projets permanent lancé à l'initiative de Lille Métropole a pour ambition de permettre **le démarrage ou le développement de structures s'inscrivant dans l'économie sociale et solidaire (ESS)**. Il s'inscrit dans la perspective de la signature de l'annexe ESS du Plan métropolitain de développement économique (PMDE), et bénéficie à ce titre de l'appui de la Région Nord-Pas de Calais.

L'attachement aux valeurs de l'ESS telles que l'utilité sociale et l'intérêt général, la primauté de la personne sur le profit, la volonté d'organiser des modes d'organisation démocratique, n'empêche pas ces activités d'être également viables et créatrices d'emplois. La priorité de Lille Métropole est en effet de favoriser le développement de l'ESS en tant que modèle économique à part entière.

L'objectif est donc de favoriser les initiatives solidaires dans le cadre d'un programme partenarial de développement de l'ESS sur le territoire métropolitain.

Ainsi, trois fondations de l'économie sociale et solidaire (la MACIF, La Mondiale, Agir pour l'emploi) s'impliquent dans ce programme, dans un esprit de co-construction des critères de l'appel à projets, et de co-décision pour la sélection des projets. Elles viennent abonder l'enveloppe financière allouée par Lille Métropole.

D'autres partenaires publics et privés s'associent également à la définition des critères de sélection et font également partie du jury du comité de sélection. Il s'agit des réseaux de l'ESS (APES, CRESS), du Conseil régional Nord-Pas de Calais, du Conseil général du Nord, de la Ville de Lille, de Nord Actif, et du Comité de bassin d'emploi Lille Métropole.

Ce cadre multi-partenarial permet d'orienter (et de réorienter) au mieux les porteurs de projets en fonction de leurs besoins vers le dispositif le mieux adapté.

par qui ? pour quoi ?

Caractéristiques de la structure :

- Avoir une activité économique dans la métropole lilloise
- Avoir une existence juridique à la date de dépôt du dossier
- Traduire les valeurs et principes de l'ESS dans son activité et dans sa gouvernance :
 - » lucrativité limitée ;
 - » gestion démocratique entre les adhérents ;
 - » implication citoyenne ;
 - » développement de la structure sur le territoire: partenariats, coopérations... ;
 - » utilité sociale.



Caractéristiques du projet :

- Le démarrage d'une structure récemment créée
- Le développement d'une structure déjà existante :
 - par la mise en place d'une nouvelle activité ;
 - par l'essaimage territorial d'une activité existante au sein de la structure, sous forme d'un autre établissement ;
 - par un projet formalisé de mutualisation ou de coopération entre structures de l'ESS
- Une activité économique comportant un plan d'affaires et un objectif de création d'emplois pérennes ou d'investissement
- Un secteur relevant des compétences de Lille Métropole
- Une activité économique sur le marché, également soutenue par d'autres types de ressources (réciprocité, redistribution) dans des proportions à respecter

entreprendre avec Lille Métropole

contexte



Avec le Plan métropolitain de développement économique, Lille Métropole lance une nouvelle étape importante pour l'économie métropolitaine. Dans ce cadre, un volet économie sociale et solidaire a toute sa place et son importance.

Depuis 2006, Lille Métropole encourage le développement de ce secteur et soutient les structures d'accompagnement des porteurs de projets en favorisant les actions de sensibilisation et de promotion. Au delà de ce soutien, Lille Métropole souhaite faire progresser les valeurs portées par le modèle de l'économie solidaire, non seulement au sein de l'ensemble du tissu des grandes entreprises régionales, mais aussi des PMI-PME et des entreprises en création. Lille Métropole a ainsi défini le 28 janvier 2011 les grandes orientations du volet économie sociale et solidaire de son Plan métropolitain de développement économique. L'un des axes stratégiques de ce volet vise entre autres à favoriser les interventions directes de Lille Métropole, notamment par le biais d'appels à projets.

autrement

Chaque projet retenu recevra une subvention dont le montant est déterminé en fonction des besoins du projet.
Elle sera destinée à des dépenses de fonctionnement, et exceptionnellement à des dépenses d'investissement.
Lille Métropole dispose d'une enveloppe globale d'un montant de 100 000 € par an sur la période 2011-2014. Ce montant est complété par les contributions supplémentaires des partenaires publics et privés.
Les trois fondations partenaires de l'appel à projets participent à hauteur de 15 000 € chacune, pour l'année 2011.

Vous sollicitez une aide au démarrage ?
L'aide sera versée en deux fois (1^{er} versement de 80% de l'aide puis versement du solde).

Vous sollicitez une aide au développement ?
L'aide sera versée en trois fois (50% au premier versement, puis deux versements respectivement de 20% et de 30% en fonction de l'avancée de la réalisation de l'action).

Elle sera cumulable avec tout autre soutien financier de Lille Métropole ou d'autres institutions dans la limite imposée par le règlement CE 1998/2006 (200 000 € d'aides publiques accordées en 2011 sur 3 exercices fiscaux consécutifs pour une structure).

